



Après les incendies, les responsables politiques appelés à mieux prendre en compte les forêts

Des réformes structurelles, telles que la création d'un ministère, sont nécessaires pour répondre aux défis que pose le réchauffement, affirment certains acteurs de la filière. Des arbres carbonisés dans la forêt des Landes, à Belin-Béliet (Gironde), le 24 août 2022. SOPHIE GARCIA

Manque-t-il un ministre dans le gouvernement d'Elisabeth Borne ? Alors que sécheresses et incendies frappent durement la forêt, faut-il réformer la politique et l'organisation de l'Etat pour faire face aux enjeux ? Si une partie des acteurs et des observateurs souhaitent avant tout que soient mises en œuvre des orientations déjà annoncées, certains appellent de leurs vœux des évolutions structurelles plus profondes. « S'il n'y a aucun changement à la suite de cet été, il y a un souci, estime Daniel Perron, juriste et spécialiste des politiques forestières. On ne peut pas considérer que donner davantage de moyens aux pompiers sera la seule réponse à la crise de la forêt. »

Extension du risque incendie, attaques de ravageurs, manque d'eau à répétition... Les défis, essentiellement liés au dérèglement climatique, sont immenses. Sur la première quinzaine d'août, 53 départements ont connu un feu de plus de 10 hectares, un chiffre inédit.

Depuis 2017, le volume de bois récolté en mauvais état sanitaire a été multiplié par quatre dans les forêts publiques. Et d'ici à 2050, un tiers des 17 millions d'hectares de forêt métropolitaine est menacé de dépérissement. Des espèces, telles que l'épicéa en plaine ou le frêne, risquent de disparaître. La capacité des massifs à stocker du carbone diminue et les arbres poussent moins vite. Au niveau économique, toute la filière est fragilisée.

Malgré l'urgence, beaucoup estiment que la forêt est devenue « le parent pauvre » des politiques publiques. Au cours des dernières décennies, les moyens humains et financiers ont considérablement diminué.

La dernière grande loi forestière date de 2001

L'Office national des forêts (ONF), qui gère les forêts publiques – soit 25 % de la forêt métropolitaine –, a perdu 5 000 emplois en vingt ans. Pour conseiller et accompagner les 3,5 millions de propriétaires privés, le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) s'appuie sur quelque 310 salariés, un chiffre en baisse depuis cinq ans, et ne dispose pas d'outil numérique permettant la télédéclaration des documents de gestion. « Dans le Grand-Est, une grande région forestière, il n'y a plus dans les services de l'Etat que 31 personnes qui s'occupent des forêts de douze départements », cite encore Gilles Van Peteghem, un ingénieur forestier qui a exercé de nombreuses fonctions au cours des quarante dernières années.

La dernière grande loi forestière, votée à l'unanimité, date de 2001. Le dernier ministre de la forêt, René Souchon, a lui été nommé en 1985. Stéphane Viéban, le directeur général de la puissante coopérative forestière du Sud-Ouest Alliance Forêts Bois, se souvient l'avoir rencontré à l'occasion du 100^e anniversaire de son école forestière. « C'est symbolique mais on regrette qu'il n'y ait pas la lettre "F" dans le sigle du ministère de l'agriculture, estime-t-il aujourd'hui. On se sent un peu orphelin. » La forêt, désormais, relève d'une sous-direction du ministère de l'agriculture, qui s'occupe également du cheval et de la bioéconomie.

Dans un rapport de juillet 2020, l'ancienne députée (La République en marche, LRM) du Nord Anne-Laure Cattelot affirme que la plupart des acteurs regrettent « l'absence de portage politique fort » et appelle à la création d'un ministre de plein exercice pour « incarner au plus haut niveau de l'Etat l'ambition du gouvernement et de la nation »

Pour un certain nombre d'associations environnementales, comme France nature environnement, une telle proposition relève du « gadget ». Anne-Marie Bateau, la présidente du CNPFF, la juge au contraire primordiale : « Il y a très peu de compétences forestières au sein du ministère de l'agriculture et des directions départementales des territoires, explique-t-elle. Il faut mettre en place un vrai ministère avec des personnes issues du monde forestier mais aussi de la recherche, de l'industrie, de l'environnement, car cela ne fonctionne pas si bien que ça entre ministères. » Hervé Jactel, directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et membre de l'Académie d'agriculture de France, appelle dans une tribune au Monde « à tout le moins » à la création d'un secrétariat d'Etat à la forêt. « Il en existe bien un chargé de la mer ! », rappelle-t-il.





« Défiance des forestiers à l'égard de l'Etat »

Si le faible portage politique s'explique par une multitude de facteurs, les forestiers eux-mêmes seraient en partie responsables de cette situation, notamment parce qu'ils ont longtemps préféré « vivre cachés » : parce qu'ils n'ont pas fait état de leurs problèmes aux politiques, ceux-ci ont estimé qu'il n'y en avait pas. « Les forestiers ont une certaine défiance à l'égard de l'Etat. L'administration des eaux et forêts était détestée, ce qui a laissé des traces, raconte Daniel Perron. De leur côté, les élus sont responsables d'avoir considéré la forêt comme un sujet annexe. » Au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, on souligne au contraire la qualité du travail interministériel. « On ne voit pas bien ce que changerait le fait d'avoir un sous-secrétariat dédié », y explique-t-on.

Concernant la baisse des effectifs, l'entourage du ministre Marc Fesneau affirme qu'elle est en ligne avec celle qu'a vécue l'ensemble des services publics. Surtout, il rappelle qu'en matière de moyens, 150 millions d'euros par an ont été débloqués depuis 2020 dans le cadre des programmes France relance puis France 2030, pour les plans de reboisement les plus conséquents depuis ceux ayant suivi la tempête de 1999.

Les sylviculteurs attendent aujourd'hui une confirmation que cette enveloppe sera bien renouvelée au moins jusqu'en 2030. « On a besoin de savoir qu'on aura des financements pour investir dans nos forêts, pour aller récolter des graines et semences sur le pourtour méditerranéen, qui seront peut-être mieux adaptées au réchauffement, les mettre en pépinières, planter... Un forestier travaille sur le temps long », insiste Olivier Rousset, le directeur général adjoint de l'ONF.

Des organisations de protection de la nature, dont l'association Canopée, appellent également à renforcer la conditionnalité des aides, pour accompagner davantage les pratiques sylvicoles favorisant la régénération naturelle et la diversification des espèces.

« Mettre en commun les moyens »

Pour le ministère de l'agriculture, la priorité est d'abord de développer la gestion sylvicole dans les petites parcelles laissées à l'abandon. La forêt privée est extrêmement morcelée : environ un million de propriétaires possèdent des terrains de 1 hectare à 25 hectares, qui n'ont pas d'obligation de plan de gestion. Sur les 62 000 hectares incendiés depuis le début de l'année, seuls 4 000 appartiennent au domaine public.

Face à l'éclatement entre privé et public, Anne-Laure Cattelot prône, comme d'autres, la création d'une grande agence nationale, qui regrouperait notamment l'ONF et le CNPF. « Il faut mettre en commun les moyens d'observation et de surveillance par image satellitaire, définir les outils dont les territoires ont besoin, établir un lien plus fort entre recherche et expérimentations », énumère Arnaud Sergent, chercheur en sciences politiques à l'Inrae.

Selon ses promoteurs, cette agence ne se substituerait à aucun des deux établissements mais permettrait de coordonner les actions, de gagner en efficacité en réunissant les services d'appui technique et de se projeter dans le temps long.

« Si l'on considère que forêts privées et publiques ont à peu près les mêmes fonctions de captation du carbone, de prévention des risques naturels ou de retenue des eaux, une agence unique peut être utile pour contrôler ce qui s'y passe », comme la mise en œuvre de l'obligation légale de débroussaillage, ajoute Daniel Perron.

« Large consensus sur les orientations à prendre »

Les premiers concernés ne sont toutefois pas favorables à l'idée, craignant de perdre leurs spécificités. Ils suggèrent plutôt de continuer à renforcer leurs partenariats, déjà étroits. « Il faut d'abord avoir une vision de ce que l'on veut pour la forêt et qu'une politique forestière soit définie par le Parlement, avec des moyens derrière, juge Valérie Boyé, secrétaire générale du Syndicat de l'environnement, la forêt et l'agriculture (EFA-CGC). Après, on pourra envisager que l'agence soit éventuellement un outil au service de cette politique. »

Cette vision globale fait-elle défaut ? Sur ce sujet, les avis sont là encore partagés. Canopée, parmi d'autres, plaide pour l'élaboration d'une nouvelle grande loi de programmation pour la forêt. « Nous portons régulièrement des propositions à chaque projet de loi mais c'est trop fragmentaire et cela n'aide pas à avoir un portage politique fort », estime son fondateur, Sylvain Angerand. Début août, deux députés La France insoumise (LFI), Mathilde Panot (Val-de-Marne) et Hendrik Davi (Bouches-du-Rhône), ont annoncé vouloir déposer une proposition de loi pour « recouvrer le temps long » et « planifier une adaptation prudente de la forêt, en tenant compte de son caractère multifonctionnel »





D'autres, au contraire, estiment que la définition de la politique forestière a d'ores et déjà eu lieu lors des Assises de la forêt, qui se sont achevées en mars après plusieurs mois de concertations. « Tous les partenaires ont eu leur mot à dire concernant les solutions à trouver et il y a un large consensus sur les orientations à prendre, assure Olivier Rousset. Si toutes les conclusions sont suivies d'effet, ce sera très complet. »

Après que le président Emmanuel Macron aura rencontré les acteurs de la filière au sujet des incendies dans les prochaines semaines, le ministère de l'agriculture réunira à l'automne le Conseil supérieur de la forêt et du bois pour suivre l'état d'avancement des conclusions des Assises. La première ministre, Elisabeth Borne, a également annoncé, lundi 29 août, vouloir lancer « dès septembre » des discussions avec le secteur de la forêt à propos du chantier de la planification écologique.

